

Réunion du Conseil d'Orléans Métropole
le jeudi 27 juin 2019 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS
Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 27 juin, à 18 heures 30 le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE (à l'exception de la question relative au compte administratif où la présidence est assurée par M. Matthieu SCHLESINGER)

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 20 juin 2019

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER,
BOU : Mme Michèle BLANLUET,
CHANTEAU : M. Jean-Pierre VANNIER,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à Mme BARTHE-CHENEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M. GOUGEON),
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (jusqu' à 20 h 50), M. Rémy RABILLARD,
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Carole CANETTE (à partir de 18 h 55),
INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON,
MARDIE : M. Christian THOMAS (jusqu'à 20 h 35), Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (à partir de 19 h 30),
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE,
ORLEANS : M. Olivier CARRE (jusqu'à 19 h 50 et à partir de 20 h 00), M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 30), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 20 h 50), Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à M. CARRE), M. Florent MONTILLOT (de 19 h 00 à 20 h 30), M. François LAGARDE (jusqu'à 20 h 25), M. Thomas RENAULT (à partir de 19 h 00), Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M. FOUSSIER), Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER (à partir de 19 h 30), M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h 05), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 30), M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD,
ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (à partir de 18 h 50), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 35),
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET (jusqu'à 20 h 40), M. Michel DELPORTE,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL (jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à M. VILLARET),

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M. LELOUP), Mme Murielle CHEVRIER (de 18 h 45 à 20 h 40), Mme Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, M. Laurent LHOMME (jusqu'à 20 h 30),

SEMOY : M. Laurent BAUDE (jusqu'à 20 h 20 puis pouvoir à Mme LIPIRA), Mme Pascale LIPIRA.

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUT

OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE (jusqu'à 20 h 20)

ORLEANS : Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Florence CARRE, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Aude de QUATREBARBES, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 35)

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET (jusqu'à 20 h 40),

SARAN : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, M. Anthony DOMINGUES,

ORLEANS : M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI,

CHANTEAU : Mme Christel BOTELLO,

Mme Béatrice ODUNLAMI remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

n° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 25 avril 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 25 avril 2019

n° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 28 mai 2019 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 28 mai 2019 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

n° 3 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

n° 4 Vie institutionnelle - Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2018 d'Orléans Métropole - Communication.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité et de développement durable d'Orléans Métropole relatif à l'exercice 2018.

n° 5 Vie institutionnelle - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2018 - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte, en application de l'article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales, de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2018.

RESSOURCES

n° 6 Finances - Budget principal et budget annexe PTOC - Passage en M57 - Apurement du compte 1069.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte de l'opération non budgétaire de reprise en balance d'entrée 2018 du solde débiteur du compte 1069 pour 2 529 551,82 € au budget principal et 1 946,63 € au budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, par débit du compte 1068, effectuée par le Trésorier,

- a procédé à la correction du résultat cumulé d'investissement 2018 pour un montant de 2 529 551,82 € au budget principal et 1 946,63 € au budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière (compte 001 – dépense),

- a pris acte que cette opération sera réalisée lors de la reprise des résultats du compte administratif 2018 au budget supplémentaire 2019.

n° 7 Finances - Compte de gestion de l'année 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a constaté la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2018 passées par le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, « Parc technologique Orléans Charbonnière », Centre de formation d'apprentis, crématorium, pépinières, parkings, port fluvial, marché de gros, ZAC en régie, eau et parc floral,

- a approuvé les résultats courants, corrigés de l'apurement du compte 1069, des deux sections budgétaires tels que présentés ci-après en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

n° 8 Finances - Compte administratif de l'année 2018 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a désigné M.SCHLESINGER, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget principal d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 247 822 486,81 €

- en dépenses : 214 579 146,84 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 33 243 339,97 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 1 558 372,70 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 34 801 712,67 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 121 345 930,09 €

- en dépenses : 111 824 381,49 €

Soit un résultat courant d'investissement de 9 521 548,60 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 40 851 308,31 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 31 329 759,71 €.

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 31 074 642,00 €

- en dépenses : 17 944 917,37 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 13 129 724,63 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 12 812 438,98 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 25 942 163,61 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 13 161 680,40 €

- en dépenses : 14 044 918,91 €

Soit un résultat courant d'investissement de -883 238,51 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 3 474 967,10 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 4 358 205,61 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe transports d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 79 898 282,15 €

- en dépenses : 62 609 704,61 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 17 288 577,54 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 45 252,20 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 17 333 829,74 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 35 760 354,25 €

- en dépenses : 31 820 570,05 €

Soit un résultat courant d'investissement de 3 939 784,20 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 20 363 819,98 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 16 424 035,78 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 316 479,38 €

- en dépenses : 316 479,10 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 0,28 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 1 178 252,43 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1 178 252,71 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 148 821,77 €

- en dépenses : 742 587,48 €

Soit un résultat courant d'investissement de -593 765,71 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 840 215,75 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 433 981,46 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 461 836,65 €

- en dépenses : 3 469 344,46 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de -7 507,81 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 41 668,72 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 34 160,91 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 707 409,64 €

- en dépenses : 266 128,06 €

Soit un résultat courant d'investissement de 441 281,58 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 292 762,71 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 148 518,87 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe crématorium d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 926 707,72 €

- en dépenses : 681 954,69 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 244 753,03 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 1 292 541,37 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 1 537 294,40 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 120 867,32 €

- en dépenses : 34 214,57 €

Soit un résultat courant d'investissement de 86 652,75 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 546 334,56 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 632 987,31 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe pépinières d'entreprises d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 2 420 877,10 €

- en dépenses : 1 604 054,61 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 816 822,49 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 23 668,72 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 840 491,21 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 616 078,69 €

- en dépenses : 3 821 218,18 €

Soit un résultat courant d'investissement de -205 139,49 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 496 666,13 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 701 805,62 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe parking d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 821 533,90 €

- en dépenses : 974 935,00 €

Soit un résultat courant d'exploitation de -153 401,10 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 227 255,92 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 73 854,82 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 418 305,00 €

- en dépenses : 369 198,00 €

Soit un résultat courant d'investissement de 49 107,00 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 186 395,40 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 235 502,40 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe port fluvial d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 331 873,33 €

- en dépenses : 144 392,97 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 187 480,36 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 170 942,51 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 358 422,87 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 219 405,42 €

- en dépenses : 124 938,14 €

Soit un résultat courant d'investissement de 94 467,28 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 196 911,91 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 102 444,63 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe marché de gros d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 40 402,69 €

- en dépenses : 30 152,52 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 10 250,17 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 110 969,09 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 121 219,26 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 25 416,67 €

- en dépenses : 25 416,67 €

Soit un résultat courant d'investissement à l'équilibre

En prenant en considération le l'excédent reporté de 2017 pour 1 139,33 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 139,33 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe ZAC en régie d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 12 679,76 €

- en dépenses : 12 679,76 €

Soit un résultat courant de fonctionnement à l'équilibre

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 16 335,80 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 16 335,80 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 6 339,88 €

- en dépenses : 12 679,76 €

Soit un résultat courant d'investissement de -6 339,88 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 1 214 857,15 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 208 517,27 €

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe eau d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 10 444 789,44 €

- en dépenses : 7 669 869,37 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 2 774 920,07 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2017 pour 4 711 326,73 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 7 486 246,80 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 4 845 181,25 €

- en dépenses : 2 050 510,50 €

Soit un résultat courant d'investissement de 2 794 670,75 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2017 pour 4 570 378,51 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 775 707,76 €.

Après intégration des résultats du SIVU des usages suite à sa dissolution (106 941,85 € en fonctionnement et -106 941,85 € en investissement), le résultat courant de fonctionnement s'élève à 7 593 188,65 € et le résultat courant d'investissement s'élève à - 1 882 649,61 €.

- a approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe Parc Floral d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 319 955,80 €

- en dépenses : 1 992 849,74 €

Soit un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 1 327 106,06 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 754 173,86 €

- en dépenses : 1 289 566,76 €

Soit un déficit de clôture de la section d'investissement de 535 392,90 €

- constater, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,

- reconnaître la sincérité des restes à réaliser, dont la liste figure en annexe.

n° 9 Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 à la section d'investissement - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé :

- pour le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2019, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 33 961 756,16 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 198 379,38 €,

- pour le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2019, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 12 639 298,95 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 13 302 864,66 €,

- pour le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2019 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 16 424 035,78 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 909 793,96 €,

- pour le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2019 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 178 252,71 €,

- pour le budget annexe Centre de Formation des Apprentis, l'inscription sur l'exercice 2019 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 34 160,91 €,

- pour le budget annexe Crématorium, , l'affectation sur l'exercice 2019 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 667 529,21 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 869 765,19 €,

- pour le budget annexe Pépinières, l'affectation sur l'exercice 2019, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 701 805,62 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 138 685,59 €,

- pour le budget annexe Parkings, l'affectation sur l'exercice 2019, l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 73 854,82 €,

- pour le budget annexe Marché de gros, l'affectation sur l'exercice 2019 en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 3 396,67 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation pour un montant de 117 822,59 €,

- pour le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur l'exercice 2019 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 16 335,80 €,

- pour le budget annexe Eau, l'affectation sur l'exercice 2019, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 1 882 649,61 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 5 710 539,04 €,

- pour le budget annexe Parc Floral, l'affectation sur l'exercice 2019, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 1 128 520,78 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 198 585,28 €.

n° 10 Finances - Budget supplémentaire 2019 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

1 – a approuvé le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 290 195 136,30 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	392 591,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	534 627,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	1 726 808,00 €	
014 - Atténuations de produits	-1 583 223,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 500 000,00 €	6 450 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		35,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ven		272 172,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		69 000,00 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		1 198 379,38 €
77 - Produits exceptionnels		3 803,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 422 586,38 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 993 389,38 €	7 993 389,38 €

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 7 993 389,38 €, dont 1 198 379,38 € de reprise de l'excédent reporté de 2018, 345 010 € de recettes réelles et 6 450 000 € de recettes d'ordre d'écritures d'amortissement.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 7 993 389,38 € dont 1 070 803,00 € de dépenses réelles et 6 922 586,38 € de dépenses d'ordre dont 4 422 586,38 € de virement à la section d'investissement et 2 500 000 € d'écritures d'amortissement.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription complémentaire de 72 803 € en recettes d'espace public dont 69 000 € de recettes dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en conformité des aménagements Clos de la Pointe suite à des malfaçons.
- Diminution de 27 485 € du produit de la Dotation Globale Fonctionnement notifiée pour 2019 dont une réduction de 54 702 € de Dotation de compensation et une hausse de 27 217 € de Dotation Intercommunale.

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 1 583 223 € de dépenses de subventions aux clubs sportifs de haut niveau suite à l'approbation par délibération du conseil métropolitain du 15 novembre 2018 et des conseils municipaux du transfert des compétences facultatives et notamment du soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau (SEMSL Orléans Loiret basket, SASP Orléans Loiret Football, SASP Fleury Loiret Handball, et association sportive Saran Loiret Handball). Ainsi qu'une diminution de 1 583 223 € de l'attribution de compensation conformément à la CLECT du 4 avril 2019.
- Inscription complémentaire de 534 627 € au titre des charges de personnel Espace Public (personnel nouvellement transféré et ajustement des remboursements de personnel mis à disposition) et de 207 272 € de recettes de remboursement du personnel mis à disposition des communes.
- Inscription de 215 727 € de dépenses complémentaires dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau au travers de subventions et de prestations de services.
- Inscription complémentaire de 52 000 € pour l'entretien de l'île charlemagne.
- Inscription de 79 500 € de dépenses dans le cadre de l'achat d'un coffre-fort électronique RH par Orléans Métropole et de 64 900 € de recettes de refacturation aux communes de ce dispositif dans le cadre des biens partagés.
- Inscription de 57 104 € de dépenses pour des frais de location de bungalow et de chauffage pour l'ESAD.
- Inscription de 26 000 € en dépenses et recettes au titre du contrat de Ville
- Inscription de 25 000 € de participation 2019 à «POPSU - Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines » dans le cadre d'une collaboration permettant de mener un programme

de recherche sur la métropole, partie intégrante du programme national de recherche Popsu Métropoles

- Inscription de 8 000 € dans le cadre d'un partenariat avec l'INSEE
- Ajustement à la baisse de 11 638 € de dépenses au titre du fonds d'aide au jeunes pour se mettre en conformité avec la convention portant transfert de compétence entre le Département du Loiret et la Métropole

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 4 422 586,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 432,00 €	33 961 756,16 €
13 - Subventions d'investissement reçues	17,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	-12 000,00 €	-513 990,49 €
20 - Immobilisations incorporelles	256 936,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	1 824 221,89 €	
21 - Immobilisations corporelles	-3 328 220,70 €	
23 - Immobilisations en cours	1 389 310,70 €	
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	136 250,00 €	633 110,00 €
041 - Opérations patrimoniales	504 000,00 €	504 000,00 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	33 961 756,16 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	6 450 000,00 €	2 500 000,00 €
26 - Participations liées à l'acquisition d'actions d'Orléans Spectacle	323 759,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		4 422 586,38 €
TOTAL	41 507 462,05 €	41 507 462,05 €
REPORTS 2018	240 694 284,87 €	240 694 284,87 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	282 201 746,92 €	282 201 746,92 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 282 201 746,92 €, dont 240 694 284,87 € de reports 2018, 33 961 756,16 € d'affectation de résultat, 119 119,51 € de recettes réelles et 7 426 586,38 € de recettes d'ordre dont 4 422 586,38 € de virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement les inscriptions de dépenses s'élèvent à 282 201 746,92 €, dont 240 694 284,87 € de reports 2018, 33 961 756,16 € de reprise du déficit d'investissement 2018 (intégrant l'apurement du compte 1069 pour 2 529 551,82 €), 591 705,89 € de dépenses réelles et 6 954 000 € de dépenses d'ordre.

Sont inscrits en recettes d'investissement

- Inscription de 496 860 € de crédits au titre d'opération pour compte de tiers relatifs à l'enveloppe déléguée des aides à la pierre au titre de l'année 2016
- Inscription en recettes / dépenses de 77 500 € au titre d'opération pour compte de tiers relatifs à l'enveloppe déléguée des aides au titre de l'année 2019
- Inscription en recettes / dépenses de 58 750 € au titre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de travaux de voirie sur la place du Cas Rouge à Mareau aux Prés.

Sont inscrits en dépenses d'investissement

- Inscription de 323 759 € de dépenses pour l'acquisition de parts de capital de la SEM ORLEANS SPECTACLES
- Inscription de 79 200 € pour la mise aux normes du système de prévention d'incendie du parking St Paul
- Inscription de 45 000 € en dépenses dans le cadre de l'expérimentation de la lutte contre les incivilités.

- Inscription complémentaire de 22 000 € en dépenses pour l'extension de l'espace cinéraire suite au marché.

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 4 422 586,38 €. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2018 est diminué de 513 990,49 €.

2 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 39 071 126,15 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	11 100,00 €	
014 - Atténuation de produits	135 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	13 291 764,66 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		135 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		13 302 864,66 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 437 864,66 €	13 437 864,66 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 13 437 864,66 € correspondant à 13 302 864,66 € à la reprise de l'excédent reporté de 2018 et à 135 000 € au titre de la redevance de modernisation versée par l'agence de l'eau.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 13 437 864,66 € et correspondent à 135 000 € au titre de la redevance de modernisation versée par l'agence de l'eau, à 11 100 € de frais de nettoyage des locaux et au virement à la section d'investissement pour 13 291 764,66 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 500,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	10 922 488,66 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-2 327 776,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		12 639 298,95 €
001 - Résultat investissement reporté	4 358 205,61 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		13 291 764,66 €
TOTAL	15 322 194,27 €	23 603 287,61 €
REPORTS 2018	10 311 067,22 €	2 029 973,88 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	25 633 261,49 €	25 633 261,49 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 25 633 261,49 € et correspondent à 2 029 973,88 € de reports 2018, à 12 639 298,95 € d'affectation de résultats, à 2 327 776 € de diminution de l'emprunt d'équilibre et au virement de la section de fonctionnement pour 13 291 764,66 €.

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 25 633 261,49 € dont 10 311 067,22 € de reports 2018, 4 358 205,61 € de reprise du déficit d'investissement 2018 et 10 963 988,66 € de dépenses réelles.

3 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 37 460 789,40 € y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 155 939,00 €	80 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	-3 166 145,04 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		909 793,96 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	989 793,96 €	989 793,96 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 989 793,96 € correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2018 pour 909 793,96 € et à 80 000 € d'écritures d'ordres d'amortissements.

En section de fonctionnement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 989 793,96 € dont 4 155 939 € d'écritures d'ordres d'amortissements, ainsi qu'une baisse de 3 166 145,04 € du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 267 536,36 €	317 536,36 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-20 950 000,00 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	80 000,00 €	4 155 939,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-909 793,96 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		16 424 035,78 €
001 - Résultat investissement reporté	16 424 035,78 €	
021 - Virement de la section d exploitation		-3 166 145,04 €
TOTAL	16 821 572,14 €	16 821 572,14 €
REPORTS 2018	19 649 423,30 €	19 649 423,30 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	36 470 995,44 €	36 470 995,44 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 36 470 995,44 €, dont 19 649 423,30 € de reports 2018, 16 424 035,78 € correspondant à l'affectation de résultat, 4 155 939 € d'écritures d'ordres d'amortissements et 317 536,36 € de régularisation du droit au bail reversé à Keolis, 3 166 145,04 € de baisse du virement de la section de fonctionnement en recette d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 36 470 995,44 €, dont 19 649 423,30 € de reports 2018, 16 424 035,78 € de reprise du déficit d'investissement 2018, 317 536,36 € de dépenses d'investissement de régularisation du droit au bail reversé à Keolis, un transfert de 18 050 000 € entre chapitre (23 au 21) ainsi qu'un transfert de 2 400 000 € pour l'acquisition de terrains et 80 000 € d'écritures d'ordres d'amortissements.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre diminue de 909 793,96 €.

4 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 618 687,60 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		1 178 252,71 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 178 252,71 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	328 641,45 €	450 576,90 €
TOTAL	1 506 894,16 €	1 628 829,61 €
REPORTS 2018	225 288,45 €	103 353,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 732 182,61 €	1 732 182,61 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 732 182,61 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2018 pour 1 178 252,71 €, aux reports 2018 pour 103 353,00 € et à 450 576,90 € d'écritures d'ordre de stocks.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 732 182,61 € et correspondent aux reports 2018 pour 225 288,45 €, au virement à la section d'investissement pour 1 178 252,71 €, et à 328 641,45 € d'écritures d'ordre de stocks.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	1 435 928,09 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 178 252,71 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	450 576,90 €	328 641,45 €
TOTAL	1 886 504,99 €	1 506 894,16 €
REPORTS 2018		379 610,83 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 886 504,99 €	1 886 504,99 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 886 504,99 €, dont 1 506 894,16 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (1 178 252,71 €) et aux écritures d'ordre de stocks (328 641,45 €) et 379 610,83 € de reports 2018.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 886 504,99 € dont 450 576,90 € d'écritures d'ordre de stocks et 1 435 928,09 de reprise du déficit d'investissement 2018.

5 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 428 340,69 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	103 500,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	
73 - Impôts et taxes		50 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		132 500,00 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		34 160,91 €
023 - Virement à la section d'investissement	-12 239,09 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	75 400,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	216 660,91 €	216 660,91 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 216 660,91 €, dont 34 160,91 € de reprise du résultat de fonctionnement 2018, 50 000 € de recettes réelles complémentaires de taxe d'apprentissage, 132 500 € de recettes de participations reçues (dont 50 000 € d'aide au permis de conduire et 82 500 € de formations).

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 216 660,91 €, correspondant à :

- 143 000 € : 50 000 € d'aide au permis de conduire et 93 000 € de formation,
- 10 500 € d'achat de petit équipement et fonctionnement courant
- une diminution de 12 239,09 € du virement à la section d'investissement
- 75 400 € de dépenses d'ordres d'amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	153 722,02 €	
20 - Immobilisations incorporelles	14 000,00 €	
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		148 518,87 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		75 400,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-12 239,09 €
TOTAL	167 722,02 €	211 679,78 €
REPORTS 2018	43 957,76 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	211 679,78 €	211 679,78 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 211 679,78 €, 148 518,87 € de reprise du déficit d'investissement 2018, 75 400 € de recettes d'ordres d'amortissements, diminution de 12 239,09 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 211 679,78 € comprenant, 153 722,02 € d'investissement au titre de travaux et d'équipements, 14 000 € de dépenses complémentaires (licences informatiques, antivirus...) du fait de la réforme professionnelle et 43 957,76 € de report 2018.

6 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 707 576,11 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
042 - Opérations ordre transfert entre section	10 500,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	1 526 794,40 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 537 294,40 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 537 294,40 €	1 537 294,40 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 537 294,40 € et correspondent à la reprise du résultat de fonctionnement 2018.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 537 294,40 € et correspondent à 10 500 € de dotation aux amortissements et à 1 526 794,40 € de virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	869 765,19 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		10 500,00 €
001 - Résultat investissement reporté		632 987,31 €
021 - Virement de la section d exploitation		1 526 794,40 €
TOTAL	869 765,19 €	2 170 281,71 €
REPORTS 2018	1 300 516,52 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 170 281,71 €	2 170 281,71 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 170 281,71 €, dont 632 987,31 € de reprise de l'excédent d'investissement 2018, 1 526 794,40 € d'augmentation du virement de la section de fonctionnement et à 10 500 € de dotation aux amortissements.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 170 281,71 €, dont 1 300 516,52 € de reports 2018 et 869 765,19 € de provisions pour travaux.

7 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 448 182,33 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	127 185,59 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		138 685,59 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 685,59 €	138 685,59 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 138 685,59 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 138 685,59 € correspondant à 1 500 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs, 10 000 € de régularisations de charges sur la pépinières de Saint Jean de Braye et à 127 185,59 € de virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	3 700,00 €	
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	701 805,62 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		701 805,62 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-123 485,59 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		127 185,59 €
TOTAL	705 505,62 €	705 505,62 €
REPORTS 2018	2 603 991,12 €	2 603 991,12 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 309 496,74 €	3 309 496,74 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 3 309 496,74 € dont 2 603 991,12 € de reports 2018, une diminution de 123 485,59 € de l'emprunt d'équilibre, 127 185,59 € d'augmentation du virement à la section d'investissement et à 701 805,62 € d'affectation de résultats.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 3 309 496,74 € dont 2 603 991,12 € de reports 2018, 701 805,62 € de reprise du déficit d'investissement 2018, 3 700 € de signalétique pour la pépinière de Saint Jean de Braye.

8 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 383 212,04 € y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	-2 000,00 €	
014 - Atténuation de produits	1 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	73 854,82 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		73 854,82 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	73 854,82 €	73 854,82 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 73 854,82 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 73 854,82 € et correspondent à l'augmentation du virement à la section d'investissement pour 73 854,82 €, les autres inscriptions relèvent d'une réimputation dans le cadre de la convention du Parking de la gare de Fleury les Aubrais.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	232 691,22 €	
001 - Résultat investissement reporté		235 502,40 €
021 - Virement de la section d'exploitation		73 854,82 €
TOTAL	232 691,22 €	309 357,22 €
REPORTS 2018	76 666,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	309 357,22 €	309 357,22 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 309 357,22 €, dont 235 502,40 € de reprise de l'excédent d'investissement 2018 et 73 854,82 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 309 357,22 €, dont 232 691,22 € correspondant à une enveloppe de travaux et 76 666 € de reports 2018.

9 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 229 231,18 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	116 822,59 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		117 822,59 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	117 822,59 €	117 822,59 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 117 822,59 € et correspondent à la reprise de l'excédent 2018.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 117 822,59 € et correspondent à 116 822,59 € de hausse du virement à la section d'investissement et à 1 000 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	106 872,59 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		3 396,67 €
001 - Résultat investissement reporté		1 139,33 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-9 950,00 €
021 - Virement de la section d exploitation		116 822,59 €
TOTAL	106 872,59 €	111 408,59 €
REPORTS 2018	4 536,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	111 408,59 €	111 408,59 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 111 408,59 €, correspondant à 1 139,33 € de reprise de l'excédent d'investissement 2018, à 116 822,59 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement, à 3 396,67 € d'affectation de résultat et à une diminution de 9 950,00 € de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 111 408,59 €, dont 4 536,00 € de reports 2018 et 106 872,59 € d'enveloppe de travaux.

10 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 5 417 951,73 €, y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 322 837,01 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		16 335,80 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 442 070,33 €	2 650 587,60 €
TOTAL	2 764 907,34 €	2 666 923,40 €
REPORTS 2018	2 456,79 €	100 440,73 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 767 364,13 €	2 767 364,13 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 767 364,13 € comprenant 16 335,80 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2018, 100 440,73 € de reports 2018 et 2 650 587,60 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 767 364,13 €, comprenant 2 456,79 € de reports 2018, 1 322 837,01 € de provisions pour travaux et 1 442 070,33 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		1 208 517,27 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	2 650 587,60 €	1 442 070,33 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 650 587,60 €	2 650 587,60 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 650 587,60 €, dont 1 208 517,27 € de reprise de l'excédent d'investissement 2018 et 1 442 070,33 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 2 650 587,60 € et correspondent à des écritures d'ordre de stock de terrains.

11 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Eau, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 138 254,37 € y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	59 880,50 €	
014 - Atténuation de produits	220 000,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		140 480,50 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		5 710 539,04 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 394 139,04 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 851 019,54 €	5 851 019,54 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 5 851 019,54 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 5 710 539,04 €, à une recette de 109 000 € au titre de la redevance pollution et 31 480,50 € dans le cadre de refacturation pour la pose de compteurs.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 5 851 019,54 € comprenant 107 000 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs, 220 000 € de redevance pollution, 70 000 € au titre des admissions en non-valeur refacturées par les communes suite au transfert de compétences, 31 480,50 € de pose de compteurs demandée par une structure associative, 28 400 € d'analyse et facturation d'eau et 5 394 139,04 € de dépenses d'ordres de virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	435 418,11 €	
20 - Immobilisations incorporelles		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		1 882 649,61 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-4 958 720,93 €
001 - Résultat investissement reporté	1 882 649,61 €	
021 - Virement de la section d exploitation		5 394 139,04 €
TOTAL	2 318 067,72 €	2 318 067,72 €
REPORTS 2018	3 969 167,11 €	3 969 167,11 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	6 287 234,83 €	6 287 234,83 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 6 287 234,83 € et correspondent à des reports de 2018 pour 3 969 167,11 €, à l'affectation de résultat 2018 pour 1 882 649,61 €, à la réduction de l'emprunt d'équilibre de 4 958 720,93 € et au virement de la section d'exploitation pour 5 394 139,04 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 6 287 234,83 € et correspondent à des reports de 2018 pour 3 969 167,11 €, à la reprise du déficit d'investissement 2018 pour 1 882 649,61 € et à des travaux de réhabilitation des réseaux pour 435 418,11 €.

12 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parc floral, pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 441 072,34 € y compris les reports de 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-53 575,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	962,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-11 006,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		-63 619,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	198 585,28 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		198 585,28 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 966,28 €	134 966,28 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 134 966,28 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 198 585,28 € et à une baisse de la participation du Département du Loiret de 63 619 € (décision notifiée à Orléans Métropole le 2 avril 2019).

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 134 966,28 € comprenant une diminution des dépenses de fonctionnement de 63 619 € à hauteur de la baisse de la participation du Département du Loiret et 198 585,28 € de dépenses d'ordres correspondant au virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	147 585,28 €	
23 - Immobilisations en cours	30 000,00 €	
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	535 392,90 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 128 520,78 €
13 - Subventions d'investissement reçues		-21 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		198 585,28 €
TOTAL	712 978,18 €	1 306 106,06 €
REPORTS 2018	593 127,88 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 306 106,06 €	1 306 106,06 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 306 106,06 €, dont 1 128 520,78 € d'affectation de résultat, dont une diminution de 21 000 € de la participation du Département du Loiret et 198 585,28 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 306 106,06 €, dont 593 127,88 € de reports 2018, 535 392,90 € de reprise du déficit d'investissement 2018, 198 585,28 € d'enveloppe de travaux ainsi qu'une diminution des dépenses de fonctionnement de 21 000 € à hauteur de la baisse de la participation du Département du Loiret.

n° 11 Finances - Dotation de solidarité communautaire - Montants pour 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2019 à 3 775 534 €,
- a conservé inchangés les montants par commune,
- a approuvé les montants de dotation de solidarité communautaire 2019, à imputer en dépenses sur les crédits ouverts au budget principal 2019 – chapitre 014 – compte 739212.

Répartition DSC 2019	DSC 2019	Pour mémoire DSC 2018
Boigny sur Bionne	49 869 €	49 869 €
Bou	23 808 €	23 808 €
Chanteau	23 808 €	23 808 €
La Chapelle St Mesmin	103 896 €	103 896 €
Chécy	69 922 €	69 922 €
Combleux	23 808 €	23 808 €
Fleury les Aubrais	275 216 €	275 216 €
Ingré	57 327 €	57 327 €
Mardié	28 926 €	28 926 €
Marigny les Usages	38 717 €	38 717 €
Olivet	196 660 €	196 660 €
Orléans	1 731 459 €	1 731 459 €
Ormes	31 579 €	31 579 €
St Cyr en Val	34 140 €	34 140 €
St Denis en Val	84 061 €	84 061 €
St Hilaire St Mesmin	30 157 €	30 157 €
St Jean de Bray	477 322 €	477 322 €
St Jean de la Ruelle	178 162 €	178 162 €
St Jean le Blanc	85 002 €	85 002 €
St Pryvé St Mesmin	55 858 €	55 858 €
Saran	150 739 €	150 739 €
Semoy	25 096 €	25 096 €
	3 775 534 €	3 775 534 €

n° 12 Finances - Modification des attributions de compensation 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le montant des attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes pour 2019 :

FONCTIONNEMENT	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 DEFINITIVE VERSEE - Dépense pour la Métropole - Recette pour les communes
BOIGNY SUR BIONNE	735 204
CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)	1 459 925
CHECY	212 594
COMBLEUX	84 502
FLEURY LES AUBRAIS	3 889 350
INGRE	2 653 674
MARIGNY LES USAGES	127 709
ORLEANS	14 680 711
ORMES	2 780 576
SAINT CYR EN VAL	954 836
SAINT JEAN DE BRAYE	7 637 748
SAINT JEAN DE LA RUELLE	5 674 617
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	47 550
SARAN	8 793 889
SEMOY	1 027 032
Total	50 759 917

- a approuvé le montant des attributions de compensation de fonctionnement reçues par Orléans Métropole pour 2019 :

FONCTIONNEMENT	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 DEFINITIVE RECUE - Dépense pour les communes - Recette pour la Métropole
BOU	88 762
CHANTEAU	110 994
MARDIE	35 958
OLIVET	356 175
SAINT DENIS EN VAL	152 303
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	161 276
SAINT JEAN LE BLANC	72 043
Total	977 511

- a approuvé le montant des attributions de compensation d'investissement reçues par Orléans Métropole pour 2019 :

INVESTISSEMENT	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 définitive versée à Orléans Métropole - Dépense pour les communes - Recette pour la Métropole
BOIGNY SUR BIONNE	47 907
BOU	33 128
CHANTEAU	23 282
CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)	294 312
CHECY	322 017
COMBLEUX	28 342
FLEURY LES AUBRAIS	387 449
INGRE	403 164
MARDIE	165 818
MARIGNY LES USAGES	83 937
OLIVET	1 056 522
ORLEANS	3 602 858
ORMES	404 810
SAINT CYR EN VAL	294 302
SAINT DENIS EN VAL	585 754
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	128 589
SAINT JEAN DE BRAYE	953 265
SAINT JEAN DE LA RUELLE	590 163
SAINT JEAN LE BLANC	397 171
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	108 329
SARAN	726 900
SEMOY	79 509
Total	10 717 528

n° 13 Relations humaines - Modification du tableau des emplois.

Le conseil métropolitain a approuvé le tableau des emplois.

TERRITOIRES ET PROXIMITE

n° 14 Solidarité territoriale - Cadre général - Approbation du règlement d'attribution des fonds de concours "solidarité métropolitaine - Soutien aux projets communaux".

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le cadre de la politique métropolitaine de solidarité territoriale,

- a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours « solidarité métropolitaine – soutien aux projets communaux », selon les modalités et les critères indiqués dans le règlement d'attribution de fonds de concours.

n° 15 Gestion des déchets - Filière des déchets spécifiques ménagers - Approbation d'une convention à passer avec l'éco-organisme Eco DDS.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers et les collectivités territoriales à passer avec Eco-DDS,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention.

n° 16 Gestion des déchets - Appel à projets - Contrat d'objectif CITEO – Approbation du plan d'actions pour le déploiement et les modalités de tri du flux extension des consignes de tri.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le plan d'actions déclaré dans le cadre du contrat d'objectifs permettant, si accord de CITEO, l'obtention du soutien de transition ;

- a approuvé la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri et le dépôt des appels à candidature qui en découle ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de financement avec CITEO dans le cas où la candidature d'Orléans Métropole pour l'ECT et /ou l'optimisation des collectes est retenue.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

n° 17 Grands équipements – Complexe « CO'Met » - Approbation d'une convention de participation financière à passer avec le Département du Loiret.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de participation financière d'une durée de 25 ans à passer avec le Département du Loiret, pour la réalisation du complexe CO'Met, prévoyant une subvention du Département à hauteur de 26 millions d'euros ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

n° 18 Tourisme - Demande de classement de la commune de Combleux en "commune touristique".

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la dénomination de communes touristiques prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 auprès de M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret pour la commune de Combleux.

n° 19 Développement économique - Association des Directeurs Immobiliers (A.D.I.) – Adhésion à l'association - Approbation d'une convention de partenariat - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'association des Directeurs Immobiliers (A.D.I.) dans le cadre de l'étude menée sur les tendances et critères de localisation des fonctions tertiaires dans les métropoles et régions françaises ;

- a décidé d'attribuer une aide financière à l'A.D.I., au titre de l'année 2019, d'un montant total de 18 000 € ;

- a approuvé l'adhésion pour l'année 2019 d'Orléans Métropole à l'association des Directeurs Immobiliers (A.D.I.) ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 20 Grands projets économiques, grandes entreprises, innovation - Projet Interreg VB NWE « BE-GOOD » - Approbation d'une convention de partenariat sur l'hébergement de données à passer avec le Département du Loiret.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret ayant pour objet le versement d'une participation financière dans le cadre de l'hébergement de données du Projet Interreg VB NWE « BE-GOOD » pour les années 2019 à 2021 et ce à hauteur de 50 % des coûts d'hébergement des données et de la maintenance de cette plateforme pendant la durée de la convention ;

Période	Prix HT (€)	Prix TTC (€)
1/3/2019 - 31/12 2019	17 909,04	21 490,85
1/1/2020 - 31/12/2020	21 473,04	25 767,65
1/1/2021 – 31/12/2021	21 473,04	25 67,65

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

n° 21 Habitat-logement - Programme local de l'habitat 2016-2021- Bilan à mi-parcours - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le bilan à mi-parcours du PLH 2016-2021 et a autorisé Monsieur le Président à transmettre le document de bilan à l'Etat pour avis.

n° 22 Habitat-logement - Conférence intercommunale d'attribution - Approbation de conventions relatives aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social à passer avec le GIP SNE et l'USH Centre-Val de Loire,
- a approuvé la convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social à passer avec l'Agence d'Urbanisme,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dits documents.

n° 23 Habitat-logement - Développement du logement social dans le parc privé - Dispositif « Louez zen » - Approbation d'un avenant n° 2 de prolongation à passer avec l'association SoliHa AIS – Attribution d'une subvention pour l'année 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle passée avec SOLIHA AIS Centre-Val de Loire, ayant pour objet de prolonger le soutien d'Orléans Métropole à la mise en œuvre du dispositif « Louez zen » sur le territoire, jusqu'à la fin de l'année 2019,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant,

- a approuvé le versement d'une subvention de 21 290 € à SOLIHA AIS Centre-Val de Loire, au titre de l'année 2019.

n° 24 Aménagement - Projet Loire Trame Verte – Doublement de l'itinéraire Loire à Vélo – Prolongation de l'itinéraire cyclable nord-est d'Orléans Métropole - Approbation d'une convention de mise en superposition d'affectation du domaine du canal d'Orléans aux fins de mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable à passer avec le Département du Loiret.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de superposition d'affectation du domaine du canal d'Orléans, aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable, pour une durée de 15 ans renouvelable une fois par tacite reconduction, à passer avec le Département du Loiret et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 25 Action foncière - Acquisitions et cessions immobilières - Bilan de l'année 2018.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2018,

- a pris acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la délibération rend compte de l'intervention des décisions du Président de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte.

n° 26 Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) - Commune de Boigny-sur-Bionne - Approbation de la modification n°1.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le dossier de modification n° 1 du PLU de la commune de Boigny-sur-Bionne,

- a précisé que, conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.153-21 de ce même code.

n° 27 Transports et déplacements - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Arrêt de bus du centre commercial des Trois Fontaines - Réaménagement du quai bus et implantation d'un abri voyageurs - Approbation d'une convention pour l'occupation, les travaux, la gestion et l'entretien à passer avec le syndicat de copropriété des Trois Fontaines.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention pour l'occupation, les travaux, la gestion et l'entretien de l'arrêt de bus du centre commercial des Trois Fontaines situé à Saint-Jean-de-la-Ruelle à passer avec le syndicat de copropriété des Trois Fontaines et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

A Orléans, le 27 juin 2019

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales